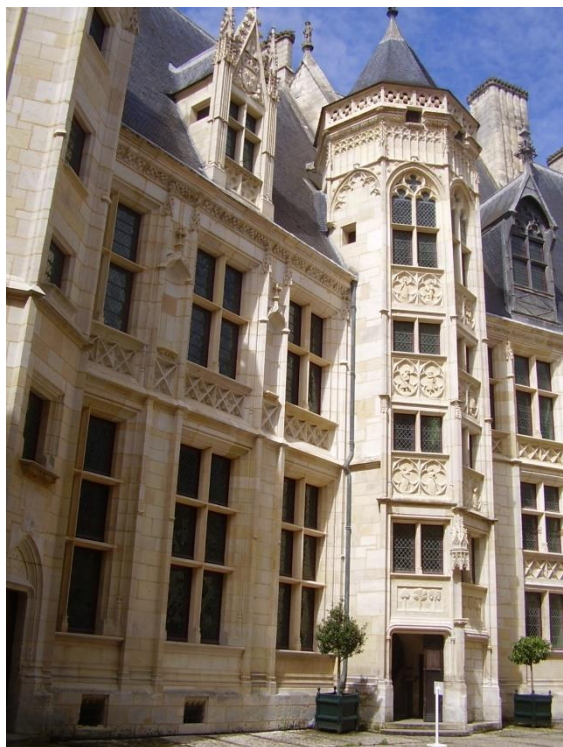




Soutenez la Société Française d'Archéologie tout en réduisant vos impôts

La Société Française d'Archéologie, fondée en 1834 parallèlement à la création du Service des Monuments Historiques, œuvre pour la sauvegarde du patrimoine monumental du haut Moyen Âge à nos jours. Elle



s'est donnée pour mission, par ses publications, la diffusion des connaissances scientifiques sur ce patrimoine et concourt ainsi à sa préservation. Elle encourage toutes les recherches et les travaux propres à en améliorer la connaissance.

Etudiants et amateurs y côtoient archéologues, architectes, conservateurs et historiens : la Société Française d'Archéologie est un lieu privilégié de rencontre entre chercheurs de toutes tendances et de toutes nationalités, ouvert à la confrontation des idées et indépendant de toute obédience idéologique. Elle exerce une influence intellectuelle et morale sur les institutions du Patrimoine.

Du haut Moyen Age à nos jours, des monuments attendent encore l'attention, l'analyse, l'étude critique et scientifique qu'ils méritent. La Société Française d'Archéologie, depuis sa création, n'a cessé d'y travailler, par ses manifestations (colloques, congrès archéologiques, visites et voyages) et ses publications.

Depuis 1834, elle publie un volume annuel du *Bulletin monumental* et de *Congrès archéologique de France*.

La Société française d'archéologie est une **association loi 1901 reconnue d'utilité publique depuis 1871**. À ce titre elle peut recevoir dons et legs et est habilitée à délivrer un **reçu fiscal** à ses donateurs leur ouvrant droit à une réduction d'impôt.

Impôt sur le revenu

Don déductible **66 %**
à hauteur de

La réduction d'impôts est égale à 66% des sommes versées, retenues dans la limite annuelle de 20% du revenu imposable. L'excédent peut être reporté sur 5 ans.

Votre don	Votre économie d'impôt	Coût net pour vous
50 €	33 €	17 €
100 €	66 €	44 €
700 €	462 €	238 €

Impôt sur les sociétés

Don déductible **60 %**
à hauteur de

La réduction d'impôts est égale à 60% du don versé, retenu dans la limite annuelle de 0,5% du CA hors taxe. L'excédent peut être reporté au titre des 5 exercices suivants.

Votre don	Votre économie d'impôt	Coût net pour vous
100 €	60 €	40 €
350 €	231 €	210 €
700 €	420 €	280 €



Soutenez la Société Française d'Archéologie tout en réduisant vos impôts

Bulletin de soutien

J'envoie ce bulletin de soutien accompagné d'un chèque établi à l'ordre de la Société française d'archéologie (S.F.A.) à :

Société française d'archéologie – 5, rue Quinault – 75015 Paris

OUI, JE SOUTIENS la Société française d'archéologie
dans la poursuite de ses missions en faveur du patrimoine monumental

M Mme

Nom :

Prénom :

Adresse personnelle :

Code postal :

Ville :

Tél. :

Courriel :

Entreprise

Nom :

Nom du représentant :

Adresse du siège :

Code postal :

Ville :

Tél. :

Courriel :

Je fais un don de :

Montant libre : € 50 € x = €

Fait à *le*

Signature